

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèse et de traitement canalaires.

et Arrêtion Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

Nº P19- 067710

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 6893 Société : R.A.M
 Actif Pensionné(e) Autre : 49156
 Nom & Prénom : OUNAFKI S.A.Y.D
 Date de naissance : 04/08/1959
 Adresse : 37 RUE DES ITIS Beauséjour
 Tél. : 06.60.91.54.23 Total des frais engagés : 6.16,60 D.H. Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Dr. MIFDAL Malika
Médecine Générale
36, Rue Koroufai Hay Raha
(Beauséjour) - Casablanca
Tél : 05 22 36 64 48*

Date de consultation : 26/11/20

Nom et prénom du malade : ABIR Benhassen

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : Diabète, HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



Ainsi que la clause relative à la protection des données personnelles, insérée sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 26/11/2020

Signature de l'adhérent(e) : J. OUAIFI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/11/2020	C		150 DH	<i>Dr. HIFDAI, Malick Rue Khouja Hay Le Beaujouj, Casablanca Tél: 0522 361 03</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	26/07/22	476,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ostéodensitométrie.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
25533411	11132552

[Création, remont, adjonction]

The diagram illustrates a branched polystyrene molecule. It consists of a central ring of six carbon atoms (hexagon) with alternating double bonds. Four styrene side chains branch off from the hexagon at positions 1, 3, 5, and 7. Each side chain contains two carbon atoms (a single bond between them) and a phenyl group (C_6H_5-). The atoms are numbered as follows: the central hexagon has atoms 1 through 6; the first side chain has atoms 1' and 2'; the second has 3' and 4'; the third has 5' and 6'; and the fourth has 7' and 8'. Arrows labeled D and H indicate the direction of the polymer backbone.

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

Coefficient des travail

MONTANTS
DES COINCS

DATE DU
DEVIS

Docteur Mifdal Malika

Médecine Générale

36, Rue El Koronfol 1er étage App.
Hay Raha (Beausejour)
CASABLANCA
Tél.: 0522.36.64.48

فضال مليكة

الطب العام

36, زنقة قرنفل حي الراحة (بوسيج)
الشقة 2 - الدار البيضاء
الطابو

BIRODOGYL
CP PEL B15
P.P.V : 102DH00
6 118000 060567

0522.

IT : M20116
IP : JUN 2023
PV : 24.00 DH

CASABLANCA, LE 26/11/2023

Mme Bouchra Abir Ep mafki

3570 - Maisdegic 160
1015

100g - Glémazin
1815 à m

116.80 - Lipanthyl 160
100ml

63,00 - Tepriol 5
1g

52,80 - Odes 20 g

102,00 - Birodogyll 20 x 21 g

24,00 - Catoflan 5
10 x 21

maphar O
ZI Zemra Aïn Sébâa, Casablanca, Maroc
LANTHYL® 160 mg CP PEL B30
P.P.V : 116,80 DH

118001181636

TECPRI[®]
Ramipril

5 mg

LO:
EX: 07/2022
PI: 52.80 DH



14 x 14

Dr. MIFDAL Malika
Médecine Générale
36, Rue Khoufhal/Hay Raha
(Beausejour) Casablanca
Tél : 0522 36 64 48

